

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	17/06/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	01/07/2026

OBJET :**Modification du tableau des effectifs****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , Mme Nina AMAR CAL , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle CAMBOS , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , M. Georges MUNOZ , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) :

Mme Jennifer WILD

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Nina AMAR CAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le tableau des emplois et des effectifs est une obligation réglementaire. Il permet de disposer d'un état général du personnel notamment concernant le nombre d'emplois permanents par filière, par cadre d'emploi et par grade.

Ce dernier doit être mis à jour régulièrement au gré des situations l'impactant telles que les créations et suppressions d'emplois, avancements de grade, promotions internes.

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.313-1 prévoyant la création d'emplois par l'organe délibérant,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L. 411-1 du code général de la fonction publique,

Considérant les besoins des services,

Décision :

Il est proposé, sur avis du Comité Social Territorial réuni le 18 mai 2026 et sur avis de la Commission de l'Administration Générale et des Ressources Humaines et de la Commission des Finances et du Budget réunies le 16 juin 2026 :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit, suite aux mouvements de personnel, aux avancements de grades et promotions internes et selon les besoins des services.

SUPPRESSION	CRÉATION
1 poste d'agent de maîtrise à temps complet (filière technique, catégorie C)	1 poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet (filière médico-sociale, catégorie C)
1 poste d'agent de maîtrise à temps complet (filière technique, catégorie C)	1 poste d'adjoint technique à temps complet (filière technique, catégorie C)
2 postes d'adjoint technique à temps complets (filière technique, catégorie C)	2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complets (filière technique, catégorie C)
1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet (filière administrative, catégorie C)	1 poste d'adjoint administratif à temps complet (filière administrative, catégorie C)
1 poste d'adjoint technique principal de 1ère	1 poste d'adjoint technique à temps complet (filière technique, catégorie C)

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

classe à temps complet (filière technique, catégorie C)	
3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe (1 poste à temps complet, 2 postes à temps non complets) (filière technique, catégorie C)	4 postes d'agent de maîtrise (1 poste à temps complet, 3 postes à temps non complets) (filière technique, catégorie C)
1 poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps non complet (filière médico-sociale, catégorie C)	
1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet (filière administrative, catégorie B)	1 poste d'attaché à temps complet (filière administrative, catégorie A)
1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet (filière administrative, catégorie C)	1 poste de rédacteur à temps complet (filière administrative, catégorie B)
1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (filière technique, catégorie C)	1 poste de technicien à temps complet (filière technique, catégorie B)
2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complets (filière administrative, catégorie C)	2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complets (filière administrative, catégorie C)
2 postes d'adjoint administratif (1 poste à temps complet, 1 poste à temps non complet) (filière administrative, catégorie C)	2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe (1 poste à temps complet, 1 poste à temps non complet) (filière administrative, catégorie C)
1 poste de rédacteur à temps complet (filière administrative, catégorie B)	1 poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet (filière technique, catégorie B)
1 poste d'attaché à temps complet (filière administrative, catégorie A)	1 poste d'attaché principal à temps complet (filière administrative, catégorie A)
2 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complets (filière animation, catégorie C)	2 postes d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complets (filière animation, catégorie C)

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps complet (filière culturelle, catégorie C)	1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet (filière culturelle, catégorie C)
1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet (filière culturelle, catégorie A)	1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet (filière culturelle, catégorie A)
1 poste de brigadier à temps complet (filière police, catégorie C)	1 poste de brigadier chef principal à temps complet (filière police, catégorie C)
2 postes d'ETAPS principal de 2ème classe à temps complets (filière sportive, catégorie B)	2 postes d'ETAPS principal de 1ère classe à temps complets (filière sportive, catégorie B)
1 poste d'ETAPS à temps complet (filière sportive, catégorie B)	1 poste d'ETAPS principal de 2ème classe à temps complet (filière sportive, catégorie B)
1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet (filière technique, catégorie C)	1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet (filière technique, catégorie C)
3 postes d'adjoint technique (2 poste à temps complets, 1 poste à temps non complet) (filière technique, catégorie C)	3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe (2 poste à temps complets, 1 poste à temps non complet) (filière technique, catégorie C)
19 postes d'agent de maîtrise (16 postes à temps complets, 3 poste à temps non complets) (filière technique, catégorie C)	19 postes d'agent de maîtrise principal (16 postes à temps complets, 3 poste à temps non complets) (filière technique, catégorie C)
8 postes de technicien principal de 2ème classe à temps complets	8 postes de technicien principal de 1ère classe à temps complets (filière technique, catégorie B)

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

(filière technique, catégorie B)	
1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet (filière administrative, catégorie C)	1 poste de rédacteur à temps complet (filière administrative, catégorie B)
1 poste d'adjoint d'animation à temps complet (filière animation, catégorie C)	1 poste d'animateur à temps complet (filière animation, catégorie B)
A COMPTER DU 15/07/2026	
SUPPRESSION	CRÉATION
1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet (filière culturelle, catégorie B)	1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet (filière culturelle, catégorie B)
A COMPTER DU 01/09/2026	
SUPPRESSION	CRÉATION
1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet (filière administrative, catégorie C)	1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet (filière administrative, catégorie C)
1 poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet (filière médico-sociale, catégorie C)	1 poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet (filière médico-sociale, catégorie C)
1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (filière technique, catégorie C)	1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (filière technique, catégorie C)
2 postes d'adjoint technique à temps non complets (filière technique, catégorie C)	2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complets (filière technique, catégorie C)
A COMPTER DU 01/12/2026	

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

SUPPRESSION	CRÉATION
2 postes d'adjoint technique à temps complets (filière technique, catégorie C)	2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complets (filière technique, catégorie C)

Article 2 : les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 32

- ABSTENTION(S) : 10

M. Elie CORDIER, Mme Charlotte KUENTZ, M. Jean-Pierre BRIARD, Mme Claudie BOYER, M. Jean-Jacques ROSTAN, Mme Sophie DELFINO, M. Axel BERRIAUX, Mme Savine JUNOT, Mme Mylène ARMANDO, Mme Aurélie ALLEMAND

L'adjointe au Maire déléguée

Zoubida EYRAUD-YAAGOUB

Le Secrétaire de Séance

Nina AMAR CAL

Transmis en Préfecture le : 1 JUL 2026
Affiché ou publié le : 1 JUL 2026